

## DÉCISIONS DU SYNODE DE SOMMIÈRES - 2009

### Installation du Synode

DEC. 01 : Nomination des questeurs

DEC. 02 : Election du Modérateur

DEC. 03 : Election des vice modérateurs

DEC. 04 : Nominations des secrétaires

DEC. 05 : Adoption de l'Emploi du temps

DEC. 06 : Modifications Art. 25bis du Règlement intérieur du Synode régional.

DEC. 07 : Création d'un poste régional « Itinérance, Accompagnement, Evangélisation »

DEC. 08 : Création d'une équipe financière

*DEC. 09 : Amendement au projet de décision financière (comptes et résultat 2008)*

DEC. 10 : Finances comptes et résultats 2008

DEC. 11 : ASERMEF

DEC. 12 : Budget 2010

DEC. 13 : Texte adopté sur le thème synodal « solidaires au nom de Jésus Christ ! »

DEC. 14 : Election du modérateur pour les sessions synodales de 2010

DEC. 15 : Election des membres TITULAIRES au Conseil Régional

DEC. 16 : Election des membres SUPPLEANTS au Conseil Régional

DEC. 17 : Election des membres TITULAIRES à la commission d'examen

DEC. 18 : Election des membres SUPPLEANTS à la commission d'examen

DEC. 19 : Election des membres de la commission E.R.A

DEC. 20 : Election des délégués TITULAIRES au Synode national

DEC. 21 : Election des délégués SUPPLEANTS au Synode national

DEC. 22 : Election des délégués TITULAIRES à l'assemblée générale du DEFAP

DEC. 23 : Election des délégués SUPPLEANTS à l'assemblée générale du DEFAP

DEC. 24 : Election des responsables des équipes régionales

• Vœux n° 1 : Adopté - Relations avec les Directions Départementales de  
Jeunesse et Sport

• Vœux n° 2 : Adopté - Débats sur « l'Identité Nationale »

• Vœux n° 3 : Refusé -

• Vœux n° 4 : Adopté - Accueil d'urgence des personnes sortant du Centre de  
Rétention Administrative



## DECISIONS ET VŒUX

du Synode régional de l'Eglise Réformée de France en  
Cévennes-Languedoc-Roussillon réuni les

**20-21 et 22 novembre 2009 à Sommières**

### INSTALLATION DU SYNODE

. 130 membres à voix délibérative.....Majorité 66 voix.

---

#### DECISION 01 - NOMINATION DES QUESTEURS :

*Le synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40ème session ordinaire à Sommières, les 20,21 et 22 novembre 2009 approuve la nomination des questeurs suivants à la majorité:*

- |                     |                  |
|---------------------|------------------|
| 1. Jean-Luc CECILE  | 6. Alain JAFFUEL |
| 2. Philippe DELORD  | 7. Michel LAFONT |
| 3. Patrick HOUSSARD | 8. Nicole MARTIN |
| 4. Benoit INGELAERE | 9. Alain THOMAS  |
| 5. Evelyne ITIER    |                  |

#### DECISION 02 – ELECTION DU MODERATEUR (à bulletin secret)

*Le synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40ème session ordinaire à Sommières, les 20,21 et 22 novembre 2009 approuve la nomination du Modérateur :*

Monsieur Pierre DISCOURS

#### DECISION 03 – ELECTION DES VICE MODERATEURS :

*Le synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40ème session ordinaire à Sommières, les 20,21 et 22 novembre 2009 approuve la nomination des Vice-modérateurs suivants :*

Pasteur Fabienne AMS-SZAFARCZYK

Pasteur Ingrid PRAT-BERLY

DECISION 04 - NOMINATION DES SECRETAIRES :

*Le synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40ème session ordinaire à Sommières, les 20,21 et 22 novembre 2009 approuve la nomination des secrétaires suivants à la majorité :*

Pasteur Jacques BOUVIER

Christiane RIEUTORD

Dorothee ESPAZE

Bernard ROUSSEL

DECISION 05 – ADOPTION DE L'EMPLOI DU TEMPS

*Le synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40ème session ordinaire à Sommières, les 20,21 et 22 novembre 2009 adopte l'emploi du temps proposé à la majorité.*

DECISION 06 – MODIFICATION CONCERNANT L'ART 25BIS DU REGLEMENT INTERIEUR  
DU SYNODE REGIONAL (La Commission d'Examen)

*Le synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40ème session ordinaire à Sommières, les 20,21 et 22 novembre 2009,*

Approuve les modifications proposées ci-dessous et qui concernent l'Art. 25bis du Règlement intérieur du synode régional.

<u>Version actuelle</u>	<u>VERSION PROPOSEE ET ADOPTEE</u>
Article 25bis. du Règlement Intérieur du Synode régional.  Au début de chaque période triennale, le Synode élit la Commission d'Examen, elle se compose de 6 titulaires, le nombre des ministres ne devant pas être inférieur au tiers ni supérieur à la moitié.  Elle élit son président. Son mandat se termine à l'ouverture de la première session ordinaire de la période triennale suivante. Si à l'ouverture d'une session, la Commission d'Examen appelée à rester en fonction en application de l'alinéa précédent n'est plus au complet, le Synode complète cette Commission pour la fin de la période triennale en cours.	Article 25bis. du Règlement Intérieur du Synode régional.  Au début de chaque période triennale, le Synode élit la Commission d'Examen, elle se compose de 6 titulaires,  <b>dont 2 ou 3 ministres et 3 suppléants dont 2 ministres. (tous discernés parmi les délégués au Synode régional ayant voix délibérative),</b> Elle élit son <b>-sa</b> président- <b>e</b> . Son mandat se termine à l' <b>issue</b> de la première session ordinaire de la période triennale suivante.  Si à l'ouverture d'une session, la Commission d'Examen appelée à rester en fonction en application de l'alinéa précédent n'est plus au complet, le Synode complète cette Commission pour la fin de la période triennale en cours.

## RAPPEL - Cahier des charges de la Commission d'Examen

Sa mission.

Elle est définie par le Règlement Intérieur du Synode Régional (R.I./S.R.) : **Articles 5, 25bis et 72** entre autres.

Sur la base d'une lecture approfondie des documents préparatoires adressés au Synodaux, un mois avant la session (article 5 du R.I./S.R.), la Commission d'Examen :

- Rédige un rapport qui est transmis aux membres du Synode 15 jours au moins avant la session. Dans le cas où ce rapport ne peut être envoyé dans les délais, il est remis aux membres du Synode à l'ouverture du Synode.
- Dans ce rapport, la Commission d'Examen met en évidence les points des documents préparatoires qu'il est particulièrement important de débattre en Synode **essentiellement à partir du Rapport de Gestion**. Le rapport peut également comporter des demandes d'informations complémentaires.
- Dans son rapport, la Commission d'Examen rend compte du travail de comparaison qu'elle a effectué entre le Rapport de gestion envoyé comme document préparatoire et les comptes-rendus des sessions du Conseil régional dont ses membres sont destinataires.
- Après qu'elle ait présenté son rapport en session, la Commission d'Examen tient pour le reste de la session synodale (Article 72 du R.I./OS.R.) la fonction de "Commission des vœux" en respectant strictement les Articles 72 et 73 du Règlement Intérieur du Synode régional ; à savoir :

### Article 72.

Pour être recevable, tout autre vœu ou projet de résolution doit être déposé dans les vingt-quatre heures qui suivent l'ouverture du synode et comporter, [outre la signature de son auteur, celle de cinq membres du synode ayant voix délibérative]. Toutes ces signatures doivent être aisément identifiables.

Si la question traitée dans ce texte relève d'un des points de l'ordre du jour, le modérateur le soumet directement au synode lorsque ce point vient en discussion.

Si la question traitée dans ce texte ne relève pas d'un des points de l'ordre du jour, ou si ce point a déjà été délibéré, le modérateur le transmet immédiatement à la **Commission d'examen**.

### Article 73.

Il est obligatoirement prévu, dans l'emploi du temps du synode, deux parties de séance consacrées, pour la première, à la présentation des vœux et des projets de résolution et, pour la seconde, - qui ne peut avoir lieu au cours de la même séance ni de la séance immédiatement consécutive -, aux votes sur ces textes.

Lors du moment consacré à la présentation des vœux et des projets de résolution, - moment dont la durée ne saurait être supérieure à une heure, sauf décision expresse du synode - le président de séance donne successivement la parole, pour un temps qu'il fixe de manière égale pour tous, à l'auteur de chacun des vœux ou projets de résolution qui ont été déposés et dont le texte est remis aux membres du synode avec la mention de leurs signataires.

Après la présentation de chaque vœu ou projet de résolution, la **Commission d'examen** intervient brièvement pour rappeler les précédentes prises de position du synode sur le même sujet et indiquer si elle en recommande l'adoption pure et simple, l'adoption sous réserve de modification ou le rejet.

Elle peut aussi recommander la transmission à une autre instance spécifiée.

Le président de séance donne ensuite la parole aux membres du synode afin de leur permettre d'exprimer leur opinion sur le texte qui vient de leur être présenté et, le cas échéant, de déposer des amendements ou d'indiquer qu'ils ont l'intention d'en déposer.

.....**93 voix pour - Adoptée**

## DECISION 07 – CREATION D'UN POSTE REGIONAL

[ ITINERANCE, ACCOMPAGNEMENT, EVANGELISATION ]

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon réuni pour sa 40<sup>ème</sup> session à Sommières les 20/21 et 22 Novembre 2009,*

*Décide la création du poste temporaire « Itinérance-Accompagnement-Evangélisation » pour une période triennale 2010-2013 et tel que défini dans le cahier des charges ci-après :*

### CAHIER des CHARGES du poste

« Itinérance, Accompagnement, Evangélisation »

#### **I- PRESENTATION de la DEMARCHE**

Une décision du Conseil régional en date du 11/01/2008 (Déc. 9 et annexe) a demandé au conseil national (conformément à l'article 18 de la Discipline) la création d'un poste temporaire rattaché à l'ACRéMin et intitulé « Apollos 2; Solidarité Régionale et Actions de Témoignage ». Après avis favorable du Conseil National, il a appelé le pasteur Jean-Christophe Muller pour exercer cette mission.

Un conseil d'Accompagnement de 4 membres a également été nommé le 3/07/2008 (Déc. 2).

Cette mission a été reconduite par le Conseil Régional dans sa séance du 31/01/2009 pour l'année 2009/2010.

En 2008-2009, le pasteur Muller a effectué

- une solidarité à mi-temps, de juillet 2008 à Juillet 2009, avec les Eglises des Cévennes Viganaises [Secteur Sud-Aigoual du Consistoire Causses-Aigoual] dont le poste pastoral était vacant depuis juillet 2006,

- une solidarité à quart temps, d'août 2008 au 31 janvier 2009, auprès des Eglises de Saint-Jean-du-Gard/Mialet [Secteur Sud du Consistoire Montagnes-des-Cévennes] pendant le congés parental de la pasteure Christine Mielke-Gourio, puis de mars à juillet 2009 auprès de l'Eglise Réformée de Montpellier en appui à l'équipe pastorale dont l'effectif n'était pas complet.

Dans le premier cas, le pasteur Muller était pasteur référent du Conseil d'Ensemble et a travaillé en lien avec les Conseils Presbytéraux, les responsables d'activités pour les encourager et leur manifester une présence disponible ; il a bénéficié de l'appui de Denis Raffinesque, pasteur à la retraite qui avait effectué une mission de « brigadier » en 2007-2008. Dans le second cas, c'est le pasteur Pierre Vinson qui était pasteur référent des conseils. Dans le troisième cas, la mission s'est effectuée en lien avec les pasteurs en poste à Montpellier.

Dans un quart-temps moins prioritaire la première année, le pasteur Muller a répondu à des demandes d'aide pour le montage de projets d'animations ouvertes et leur réalisation (Vallées du Sud de Montagne-des-Cévennes, Cévennes Viganaises, ...), ou est intervenu pour des conférences ou encore des animations-débats (Radio Alliance, Le Coutach, Saint-Jean-du -Gard, Val de Salendrinque, Barjac).

Les évaluations systématiques conduites à l'issue de chaque mission ont permis de mesurer que les Eglises locales concernées ont trouvé utiles ce ministère de soutien, marquées par une disponibilité, signes d'encouragement fort dans des moments difficiles. Pour la partie animations/aide au témoignage, il faut du temps pour que les Eglises de la Région puissent s'approprier cette démarche et lui faire appel.

Pour 2009/2010, une mission a été confiée au pasteur Muller par le Conseil régional auprès des Eglises de Centre-Hérault-Montagne [Nord et Ouest du Consistoire de l'Hérault], Pour être présent auprès des Conseils, pour assurer un soutien à la vie de ce secteur sur une logique de temps forts, et pour aider ces Eglises par un audit à mieux évaluer leur potentiel, leur projet et son insertion dans le dispositif en cours de débat au niveau régional. Le volet Actions de Témoignage prend sa mesure (Interventions ou animations pour l'année Calvin à la Can de l'Hospitalet, au Cart, au Vigan ; Dîners-débats dans les Vallées Cévenoles ; conférences en cours de discussion ; participation au pilotage du projet synodal D14).

Dans l'ensemble, on a un ministère qui nécessite une disponibilité et une adaptation rapide aux situations, qui cherche son rythme et son équilibre de façon encore chaotique parce qu'on avance dans l'expérimentation. Mais accompagnement, aide au discernement et actions de témoignage ne prennent de sens que dans la rencontre qui est le lieu essentiel de l'annonce de la Bonne Nouvelle.

#### **II- PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE REGIONAL « ITINERANCE, ACCOMPAGNEMENT, EVANGELISATION »**

## 1. LES OBJECTIFS

Il s'agit d'une part,

- d'apporter aux Eglises locales un soutien dans l'organisation d'actions de témoignage,

Il s'agit d'autre part,

- d'assurer un accompagnement pastoral sur des Eglises locales dont le poste est actuellement vacant, ou auprès d'équipes pastorales ayant besoin d'un appui
- d'être ainsi soutien actif de la démarche de notre Eglise quant à sa mission d'Évangélisation
- de contribuer à la facilitation de la mise en œuvre du processus visant à de « nouveaux fonctionnements » en lien avec le Comité de pilotage.

## 2. LES MOTIFS

Deux démarches de nature différente convergent sur ce projet :

- a- Les Eglises dont le poste est vacant sont actuellement « desservies » par des ministres déjà en poste sur d'autres lieux, accompagnés par un ou deux laïcs mandatés par la région. La fragilité de ce dispositif provient en particulier de l'écartèlement que vivent les ministres concernés entre leur poste de rattachement et cette mission supplémentaire. D'où l'idée de détacher pour cette mission un ministre qui accepterait d'être semi-itinérant au service de 2 ou 3 Eglises locales. Notre effectif réduit de ministres rend difficile à assumer les moindres imprévus heureux (congés maternité) ou malheureux (congés maladie), d'où l'utilité d'un ministre qui vient renforcer la présence pastorale.
- b- Beaucoup d'Eglises locales ont besoin d'être soutenues pour passer « d'une logique de desserte à une logique d'annonce » d'où l'idée d'une mission régionale qui consisterait à apporter aux Eglise locales un soutien dans l'organisation d'actions de témoignage.

## 3 UNE EQUIPE PASTORALE

Tirant bénéfice de l'expérience des « brigadiers » nous croyons que le travail d'équipe est préférable ; Il est un lieu de supervision, il permet de jouer la complémentarité selon les charismes de chacun. Selon les missions particulières, le travail du ministre se fera avec l'appui de laïcs ou de pasteurs retraités dont l'intervention figurera dans la définition de la mission particulière. Ce travail devra aussi s'effectuer en lien étroit avec les pasteurs en poste dans le secteur de façon appropriée aux enjeux de la mission.

Une aptitude au partage et au travail collégial sera requise.

L'équivalent d'une journée par mois sera consacrée à la concertation en équipe.

## 4 LE CAHIER DES CHARGES DE CETTE MISSION

a- En ce qui concerne la mission « **Action de Témoignage** », elle se déclinera selon les modalités suivantes :

- Le ministre proposera une aide en vue de l'élaboration de projets de témoignage, depuis la définition des objectifs visés, et l'étude de leur mise en œuvre dans un contexte donné jusqu'à la réalisation du projet, en passant par sa médiatisation.
- Le ministre pourra se proposer comme un des acteurs de projets de témoignage.
- Cette mission devrait occuper selon les années entre 1/3 et 1/4 de temps.

b- En ce qui concerne la mission – **Présence pastorale** sur des Eglises dont le poste est vacant

Elle se déclinera selon deux modalités :

- Le ministre interviendra pour un mi-temps (variable ajustable) sur un lieu donné. Il accompagnera le Conseil presbytéral ou Conseil d'ensemble dans son travail en l'aidant à formaliser des projets prioritaires et à trouver les ressources pour le mettre en œuvre. Il assurera une présence pastorale notamment par les cultes et les actes pastoraux, les études bibliques ou la formation des prédicateurs laïcs.

- Le ministre interviendra pour des périodes courtes ne dépassant pas ¼ de temps sur un autre consistoire, afin d'assurer ponctuellement et à leur demande, cultes, actes pastoraux ou études bibliques. Compte tenu du moindre investissement dans ce quart de temps, il ne pourra pas s'impliquer dans l'accompagnement régulier d'un conseil ou dans le suivi continu d'un projet.

c- Le choix et la définition concrète de ses missions relèvent du Conseil régional, en concertation avec l'équipe d'accompagnement.

## 5 - METHODOLOGIE « expérimentale » de travail

### a- Une mission de SOLIDARITE REGIONALE

En mettant en place de façon expérimentale une mission de solidarité régionale auprès des Eglises locales dont le poste pastoral est vacant depuis plusieurs années ou dont la situation momentanée nécessite une intervention ponctuelle, le Conseil Régional a voulu renforcer l'expérience déjà tentée avec les « brigades » (composées d'un pasteur en activité, d'un membre d'Eglise et d'un pasteur à la retraite).

Il ne s'agit pas de voir comment « on fait de la desserte au rabais », mais, après analyse au cas par cas, de repérer les enjeux les plus importants pour que l'Eglise locale puisse remplir sa mission d'annonce de la Bonne Nouvelle.

Il s'agit également de bien témoigner que nous avons le souci de chaque Eglise locale, et qu'aucune ne doit se sentir abandonnée, « lachée »... Lutter par une présence contre le sentiment d'abandon, d'échec, la culpabilité ou le repli sur soi, c'est être porteur de Bonne Nouvelle : « Ne craignez pas ! » ; « vous n'êtes pas seuls ! ».

Cette mission de solidarité régionale auprès des Eglises locales doit s'exercer autant que faire se peut dans le cadre des « secteurs », pour accompagner l'effort engagé par la Région en vue d'un décloisonnement et d'une mutualisation des énergies et des compétences.

### b- Actions de TEMOIGNAGE

Un temps fort, une conférence (ou un cycle), une table ronde, une journée de réflexion... Une intervention auprès de publics extérieurs, une réflexion partagée avec les membres d'Eglise ou avec des responsables engagés.....

La demande peut être ponctuelle, pour une intervention directe du chargé de mission, sur un sujet précis à déterminer (pour autant que cela entre dans ses compétences ou de ses horizons de travail).

Le chargé de mission peut aussi être appelé pour servir de vis-à-vis ou d'interpellateur à un conférencier.

La demande peut être plus large, mais il ne pourra y être répondu que dans la mesure de disponibilité du chargé de mission.

Dans une perspective d'évangélisation, le chargé de mission peut aussi aider un secteur à analyser son environnement socio-économico-politique pour permettre de repérer les enjeux de la présence de l'Eglise sur un bassin de vie, et de discerner les points forts et les points faibles de l'Eglise locale pour qu'elle puisse envisager les lieux et les thèmes d'intervention qui lui permettront d'annoncer une Bonne Nouvelle pour aujourd'hui. *Sur ce point-là, la demande sera soumise au Bureau du Conseil Régional, quant à son opportunité et sa faisabilité.*

## 6 LE FINANCEMENT

La prise en charge financière du logement et des frais afférents au fonctionnement général du poste (équipement informatique et téléphonique entre autre) sera assurée par la région.

Selon la situation, une convention peut être passée entre le conseil régional et des Eglises locales pour une prise en charge partielle par celles-ci d'une partie des frais de fonctionnement du poste (au prorata temporis).

Les « recettes » liées à des participations intra ou extra-ecclésiales à des manifestations seront versées sur un compte lié au poste et contribueront à son développement.

Les Eglises locales veilleront à mettre à disposition du ministre des moyens de fonctionnement liés aux actions engagées pour l'action menée.

## 7 STATUT DU MINISTRE

L'association culturelle de rattachement de ce poste sera l'AcRéMin Association culturelle régional à vocation ministérielle.

*Le Conseil d'accompagnement est nommé par le Conseil de l'ACRéMin. Il sera constitué de 4 à 6 membres dont 2 seront des ministres. Il est actuellement composé de 2 membres du CR, et de 2 membres hors du CR dont un est président de Consistoire.*

L'absence de point « fixe » durable peut amener à mettre sur pied une « pastorale » de ministres non affectés à une Eglise locale de façon à permettre un partage et un ressourcement quant aux enjeux et à la vie pastorale dans ces situations différentes des contextes territoriaux. Celle-ci serait donc constituée des permanents régionaux (Informateur régional, Directeur FM+, animateur régional jeunesse, Président du CR).

## **8 LE LOGEMENT**

Le ministre est logé dans une résidence fixe (presbytère ou autre) dont les frais sont pris en charge par le budget régional.

Lors de missions éloignées et/ou demandant une « résidence » hors du logement de base, l'Eglise locale veillera à pourvoir au logement de préférence en un endroit « fixe » et présentant une possibilité d'autonomie.

## **9 LA DUREE**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin **2013**.

Evaluation et renouvellement lors du synode régional de **2012**.

Une évaluation sera faite tous les 3 ans.

.....**94 voix pour – Adoptée**

DECISION 08 – CREATION D'UNE EQUIPE D'ANIMATION FINANCIERE

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon réuni pour sa 40<sup>ème</sup> session à Sommières les 20/21 et 22 Novembre 2009,*

*Décide de constituer une nouvelle équipe régionale d'animation financière, dont la mission sera de proposer des outils et animations permettant de sensibiliser à la vie financière de l'Eglise.*

*Son cahier des charges sera notamment d'ouvrir sur le site régional un espace interactif d'échange d'idées d'animation et une boîte à outils accessible à tous les conseillers presbytéraux de la région.*

*Pour constituer cette équipe, deux responsables seront élus par le Synode, l'un laïc, l'autre pasteur, pour la période triennale 2009-2012.*

.....**99 voix pour - Adoptée**

DECISION 09 - AMENDEMENT AU PROJET DE DECISION FINANCIERE N°1

*(COMPTES ET RESULTAT 2008)*

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009,*

*Donne quitus au Conseil régional pour la gestion des comptes de l'année 2008 tels qu'ils sont présentés avec un résultat positif de : 136 099,33 € comprenant 25 875€ de produits financiers,*

*Et demande au Conseil régional d'affecter ce résultat :*

*25 875€ d'aide aux Associations Cultuelles*

*109 624 € à la réserve générale*

*600 € à la réserve immobilière*

.....**3 VOIX - Rejeté**

DECISION 10 – FINANCES COMPTES ET RESULTATS 2008

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009,*

*Donne quitus au Conseil régional pour la gestion des comptes de l'année 2008 tels qu'ils sont présentés avec un résultat positif de : **136 099,33 €***

*Et demande au Conseil régional d'affecter ce résultat :*

***135 499,33 €** à la réserve générale*

***600,00 €** à la réserve immobilière*

.....**98 VOIX – Adoptée**

DECISION 11 - ASERMEF

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, FIXE le montant des cotisations des Eglises locales à l'A.S.E.M.E.R.F. section Cévennes-Languedoc-Roussillon à **155 € par poste** synodalisé pour 2010.*

.....**102 voix - Adoptée**

DECISION 12 – BUDGET 2010

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009,*

*. APPROUVE le budget 2010 de la région C.L.R. qui s'élève en produits et en charges à :*

**➔ 2 407 544 € / PRODUITS      ➔ 2 407 544 € / CHARGES**

*et qui comprend :*

- une contribution au **Titre D**  
Service Protestant de Mission **Defap** fixée à : **173 417 €**
  
- une contribution au **Titre A** fixée à : **839 815 €**

*qui arrête une répartition des **contributions 2010** telle que présentée dans le cahier préparatoire pour un montant de : **2 341 954 €.***

.....**102 voix - Adoptée**

## **Solidaires au nom de Jésus-Christ ! Quand l’Eglise reconnaît sa vocation diaconale**

Le synode régional de l’Eglise Réformée de France en Cévennes Languedoc Roussillon réuni à Sommières les 20,21 et 22 novembre 2009 a été saisi de la question de la Diaconie.

Le synode a tout d’abord tenu à souligner la qualité du film de Marie ORCEL « Solidaires au quotidien. La diaconie en question » diffusé par Présence Protestante. Il invite les églises locales à le diffuser et à l’utiliser dans le cadre de leurs diverses animations sur la diaconie.

Par ailleurs, le synode rappelle quelques convictions et propose trois orientations :

### **1. Quelques convictions**

- Le Nouveau Testament évoque quatre dimensions fondamentales de l’Eglise : elle est communion, liturgie, témoignage et diaconie.

La dimension communautaire, le culte, la mission et la diaconie sont donc constitutifs de l’Eglise.

Le service n’est pas une simple conséquence mais un des fondements indispensable pour la constitution d’une église, indissociable de la communauté, de la parole et de la prière.

- La spécificité de l’engagement social de l’église vient de son lien avec l’évangile dans lequel il se fonde. Cet engagement est différent d’une simple prestation de services. Il est un geste par lequel on témoigne de la bonne nouvelle en agissant et il se fonde dans la gratuité du salut en Jésus-Christ. Il est aussi un lieu de partage et de ressourcement spirituel.

- L’engagement diaconal de l’Eglise est amené à prendre des formes multiples selon les situations. Il y a à la fois « *urgence simultanée d’une diaconie caritative qui panse les blessures et pare au plus pressé, et d’une diaconie transformatrice qui vise le long terme pour le changement des mentalités et des structures* »<sup>1</sup>. Cette diaconie transformatrice peut amener l’Eglise à se transformer elle-même, à des actions de protestation et de dénonciation et à se trouver à la frontière de la légalité.

- L’Eglise porte, avec bien d’autres, sa part de solidarité. Elle est amenée à collaborer avec d’autres associations et institutions pour accroître son efficacité sur le terrain et une meilleure analyse des causes des précarités qu’elle combat, que ce soit au sein du monde protestant ou œcuménique (avec la Cimade, la FEP, la Mission Populaire, le DEFAP, etc....) ou avec d’autres partenaires laïques, privés ou publics avec lesquels elle se retrouve dans l’action et la réflexion.

---

<sup>1</sup> Débats du Synode national d’Enghien 1990, p.29.

## **2. Quelques orientations**

### **1) Une Diaconie de proximité**

Le fondement même de l'engagement diaconal surgit notamment de cette interrogation première que rappelle Jésus au maître de la loi : De qui es-tu le prochain ? Comment t'es-tu laissé approcher par celui dont tu as croisé la route ?<sup>2</sup>.

Cette question nous invite à une diaconie de proximité.

Face aux diverses situations de misère et d'exclusion, de nombreuses églises locales apportent des réponses concrètes : nourriture, hébergement, vêtements, aides diverses, etc.....

Au travers de ces prestations, elles sont témoins de la perte de liens et de la solitude des personnes qu'elles accompagnent et mesurent toute l'importance de la dimension relationnelle de leurs actions.

Le synode les encourage à développer des lieux de rencontres ouverts et accueillants tout en restant vigilantes sur les évolutions sociales, économiques et politiques de la société.

### **2) Une Diaconie institutionnelle**

La professionnalisation du travail social et le financement public des établissements d'origine protestante ont parfois conduit à créer une distance - voire une méfiance - entre eux et les communautés paroissiales.

Le synode considère qu'il serait préjudiciable que les actions de ces structures de service soient définies uniquement par les contraintes économiques, les règles administratives et les choix des autorités publiques. Il lui apparaît important de maintenir et de développer en leur sein une dynamique associative pour des projets porteurs de sens.

Le synode invite les églises locales à réfléchir avec les responsables des établissements situés sur leur territoire au développement des liens entre eux, que ce soit au travers d'engagements bénévoles, d'un travail d'aumônerie et d'accompagnement ou de la participation au conseil d'administration.

### **3) Une Diaconie reconnue**

L'Eglise n'est pas limitée à ses institutions et la diaconie de l'Eglise, comme le témoignage, reposent sur l'engagement de ses membres.

Le synode estime qu'il est important que chaque église locale manifeste sa reconnaissance pour toutes les actions de solidarité qui sont engagées au nom de Jésus Christ par ses propres membres, que ce soit dans le cadre d'un diaconat, d'une œuvre protestante ou à travers des actions bénévoles ou salariées. Toutes ces actions sont le signe de l'engagement solidaire de l'Église de Jésus-Christ et sont appelées à nourrir la vie de la communauté et son intercession.

---

<sup>2</sup> Cf. Luc 10 :36

Les acteurs de cette diaconie au quotidien portent parfois bien seuls le poids des souffrances rencontrées. Ils ont besoin de pouvoir le partager avec d'autres, le déposer dans la prière communautaire et trouver au sein de l'Eglise des lieux de rencontres, des groupes de paroles, de réflexion ou de formation.

Le synode n'a pas pris le temps de traiter suffisamment la question du ministère diaconal et demande au Conseil National à ce qu'une équipe soit constituée pour faire des propositions concrètes à partir des expériences et réflexions des églises locales.

Par ailleurs, dans cette période d'expérimentation dans laquelle la région Cévennes Languedoc Roussillon est engagée, le synode estime nécessaire de laisser se poursuivre les diverses initiatives locales, consistoriales et régionales d'organisation de la vie ecclésiale.

Il encourage les églises locales à laisser libre cours à leur inspiration et à leur imagination.

« *L'imagination est amie de l'avenir* »<sup>3</sup>.

.....**101 voix - Adoptée**

## DECISION 14 – ELECTION DU MODERATEUR POUR LES SESSIONS SYNODALES 2010

---

<sup>3</sup> Antoine de Rivarol, essayiste français né à Bagnols sur Cèze le 26 Juin 1753

Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit le modérateur pour les sessions synodales de l'année 2010

Pasteur Jean Pierre GARDELLE

.....96 voix - Elu

DECISION 15 – ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES AU CONSEIL REGIONAL (18)

Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit les membres titulaires au Conseil régional

**. 8 pasteurs**

1. pasteur Ingrid BERLY (M.-des-Cév)  
**105 voix – Elue**
2. pasteur Christian BOUZY (Région)  
**103 voix – Elu**
3. pasteur Jean-François BREYNE (Nîmes)  
**104 voix – Elu**
4. pasteur Philippe FROMONT (P.-des-C.)  
**105 voix – Elu**
5. pasteur Eric GALIA (Région)  
**104 voix - Elu**
6. pasteur Jean-Christophe MULLER (Région)  
**100 voix – Elu**
7. pasteur Sophie ZENTZ-AMEDRO (P-des-C.)  
**105 voix - Elu**
8. pasteur Philippe PRIVAT (C.-Aigoual)  
**105 voix - Elu**

**. 10 laïcs**

1. Anne-Marie BORNE (Hérault)  
**105 voix - Elue**
2. Philippe Philippe CHAMBON (C-A.)  
**105 voix - Elu**
3. Alain CLAVEL (Nîmes)  
**105 voix - Elu**
4. Yvette COSTE (Gardon-Rh.)  
**105 voix - Elu**
5. Pierre DISCOURS (Gardon-Rh.)  
**105 voix - Elu**
6. Stéphane LOMBARDI (V-V.)  
**105 voix - Elu**
7. Nicole MARION (P-des-C.)  
**105 voix - Elu**
8. Christian ORTIAL (Aude et P.O.)  
**105 voix - Elu**
9. Elisabeth PERNETTE (P.-des-C.)  
**104 voix - Elue**
10. Marie RIBEIRO (Gardon-Rh.)  
**104 voix - Elue**

DECISION 16 – ELECTION DES MEMBRES SUPPLEANTS AU CONSEIL REGIONAL

Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit les membres suppléants au Conseil régional

**. 4 pasteurs**

1. Aurélie DUMAS-LAIROLLE (P.des C.)  
**105 voix – Elue**
2. Cyrille PAYOT (Nîmes)  
**108 voix - Elu**
3. ....
- 4.....

**. 4 laïcs**

1. Sabine FICARD (M. des Cév.)  
**108 voix - Elue**
2. Alain JAFFUEL (M. des C.)  
**108 voix - Elu**
3. Barbara WOLFRAM (H.)  
**108 voix - Elue**
4. Annette DOUBRE (V-V.)  
**108 voix – Elue**

DECISION 17 – ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION D'EXAMEN

(6 membres dont 2 ou 3 pasteurs)

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit les membres titulaires de la Commission d'Examen.*

**. Pasteurs**

1. pasteur Georges FAUCHE (Vaunage-V.)

**106 voix – Elu**

2. pasteur Michel JAS (Aude et P.O.)

**106 voix – Elu**

**. Laïcs**

1. Marie-Hélène BONIJOLY (Nîmes)

**106 voix - Elue**

2. Pierre CAUZID-ESPERANDIEU (G.-Rh.)

**106 voix - Elue**

3. Catherine PERSY (Vaunage-V.)

**105 voix - Elue**

4. Hervé OTT (Causses-Aigoual)

**102 voix - Elu**

DECISION 18 – ELECTION DES MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION D'EXAMEN

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit les membres suppléants de la Commission d'Examen.*

**. Pasteurs** (3 membres dont 2 pasteurs)

1. Pierre VINSON (Piémont-des-C.)

**103 voix – Elu**

2. Benoit INGELAERE (Gardon-Rhône)

**105 voix - Elu**

**. Laïcs**

1. Alain CHAPEL (Hérault)

**(Non éligible car n'a pas voix délibérative - Cf. Déc.06)**

DECISION 19 - ELECTION DES MEMBRES DE L'EQUIPE REGIONALE D'ACCOMPAGNEMENT (E.R.A.)

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit les membres de l'Equipe régionale d'accompagnement (E.R.A.).*

**. Pasteur**

1. Pasteur Alkaly CISSE

**104 voix – Elu**

**. Laïcs**

1. Yvette COSTE (Gardon-Rh.)

**106 voix - Elue**

2. Inge GANZEVOORT (V-Vistrenque)

**106 voix - Elue**

3. Alice MEISSONNIER (P.-des-Cév.)

**106 voix - Elue**

4. Marianne PRAT (P.-des-Cév.)

**106 voix - Elue**

DECISION 20 - ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES AU SYNODE NATIONAL (12)

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit les délégués titulaires au Synode national.*

**. 6 Pasteurs**

1. Eric GALIA (Poste régional)  
**79 voix – Elu**
2. Christophe GRANADE (Nîmes)  
**79 voix – Elu**
3. Christine MIELKE GOURIO (M. des C.)  
**80 voix – Elue**
4. Jean-Christophe MULLER (Région)  
**78 voix – Elu**
5. Pierre VINSON (P.-des-C)  
**80 voix – Elu**
6. Sophie ZENTZ-AMEDRO (P.-des-C)  
**80 voix – Elue**

**. 6 Laïcs**

1. Roselyne ARNAUD-DESPRES (N.)  
**78 voix - Elue**
2. Annie COLOMBERO (G.-Rhône)  
**78 voix - Elue**
3. Annette DOUBRE (Vaunage-V.)  
**80 voix - Elue**
4. Patrick RUSSIER (M.-des-C.)  
**80 voix - Elu**
5. Marion PETER (Hérault)  
**80 voix - Elu**
6. Michèle BENEDETTINI-GOEURY (N.)  
**79 voix - Elue**

DECISION 21 - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNODE NATIONAL (12)

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit les délégués suppléants au Synode national.*

**. 6 Pasteurs**

1. Aurélie DUMAS-LAIROLLE (P.-des-C)  
**94 voix - Elue**
2. Bruno GAUDELET (Aude et P.O.)  
**94 voix - Elu**
3. Anderson MOUBITANG (Hérault)  
**94 voix - Elu**
4. Catherine JOSSE (Causses-A.)  
**94 voix - Elue**
5. Nicola KONTZI- MERESSE (G.-Rh.)  
**92 voix - Elue**
6. Cyrille PAYOT (Nîmes)  
**94 voix – Elu**

**. 6 Laïcs**

1. Joëlle ALEMERAS (Aude et P.O.)  
**94 voix - Elue**
2. Patrick HOUSSARD (Aude et P.O.)  
**94 voix - Elu**
3. François PICA (M.-des-C.)  
**94 voix - Elu**
4. Monique BENTE (Nîmes)  
**94 voix - Elue**
5. Délie MULLER (P.-des-C.)  
**93 voix - Elue**
6. ....

DECISION 22 - ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES A L'A. G. DU DEFAP

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit le modérateur pour les sessions synodales de l'année 2010*

**.Pasteur**

- Pasteur Rédouane ES-SBANTI (Région)  
**101 voix - Elu**

**. Laïc**

- Jean-Paul CHAPAL (P.-des-C.)  
**101 voix - Elue**

## DECISION 23 - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS A L'A. G. DU DEFAP

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit les délégués suppléants à l'Assemblée générale du Defap.*

### **. Pasteur**

Pasteur Benoit INGELAERE

**101 voix - Elu**

### **. Laïc**

Marc BOURGUET (Vaunage-V.)

**101 voix - Elu**

## DECISION 24- ELECTIONS DES RESPONSABLES DES EQUIPES REGIONALES

*Le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni dans sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Sommières les 20,21,22 novembre 2009, élit les responsables des équipes régionales.*

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. EQUIPE MOTIVEE JEUNESSE :                   | pasteur Eric GALIA<br>Cathy TROULHIAS              | <b>102 voix - Elu</b><br><b>102 voix - Elue</b>  |
| 2. EQUIPE CATECHESE :                          | pasteur Christine MIELKE GOURIO<br>Annie COLOMBERO | <b>102 voix - Elue</b><br><b>101 voix - Elue</b> |
| 3. EQUIPE FORMATION :                          | pasteur Jean-Christophe MULLER<br>.....            | <b>100 voix - Elu</b>                            |
| 4. EQUIPE RELATIONS<br>INTERCONFESSIONNELLES : | pasteur Nicola KONTZI MERESSE<br>Anne AMALRIC      | <b>100 voix - Elue</b><br><b>102 voix - Elue</b> |
| 5. EQUIPE ENTRAIDE et DIACONIE :               | Nicolas DESCHAMPS                                  | <b>102 voix - Elu</b>                            |
| 6. EQUIPE SoMi :                               | pasteur Rédouane ES-SBANTI<br>Jean-Paul CHAPAL     | <b>102 voix - Elu</b><br><b>102 voix - Elu</b>   |
| 7. EQUIPE MUSIQUE et CHANT :                   | pasteur Joël DAHAN<br>.....                        | <b>102 voix - Elu</b>                            |
| 8. EQUIPE ANIMATION FINANCIERE :               | pasteur Georges FAUCHE<br>Patrick RUSSIER          | <b>102 voix - Elu</b><br><b>102 voix - Elu</b>   |

## **VCEU N° 1 – Relations avec les directions départementales de Jeunesse et Sport**

*Le Synode régional de l'Eglise réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni à Sommières les 20-21-22 novembre 2009,*

Prenant connaissance du compte rendu du conseil national sur le Grand Kiff et des différents acteurs de camps, et lisant que « des difficultés récurrentes avec la Direction Départementale de Jeunesse et Sport du Rhône ont perturbé la gestion administrative et logistique du rassemblement : refus de déclarer des camps, excès de zèle, pression sur les prestataires... »

Et constatant par ailleurs que la législation de plus en plus contraignante concernant les centres de vacances fait obstacle aux objectifs des projets éducatifs ancrés dans l'éducation populaire (autonomie, responsabilité, solidarité, accueil des plus démunis...)

- demande au conseil national de mettre en place une équipe de travail sur la relation des directions départementales avec les associations culturelles, toutes confessions confondues.
- Demande au conseil national d'interpeller les autorités sur l'impasse d'une politique éducative fondée sur le risque zéro et bâtie à partir des événements médiatisés et sur l'émotion. Ces législations entraînent des problèmes pédagogiques (la gestion libre est de moins en moins possible), économiques (seuls les plus riches pourront se payer des séjours), écologiques (le gaspillage est nécessaire pour respecter les règles).

.....91 voix - Adopté

## **VŒU N° 2 – DEBATS SUR « L'IDENTIT NATIONALE »**

*Le Synode régional de l'Eglise réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni à Sommières les 20-21-22 novembre 2009,*

- S'inquiète de la précipitation dans laquelle le débat sur « l'identité nationale », proposé par le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, est lancé et des délais très courts dans lesquels ce débat doit déboucher sur des propositions d'actions concrètes.

Cette précipitation nous semble contraire au temps nécessaire à un vrai débat d'ampleur nationale largement participatif.

- Regrette le climat de suspicion créé autour de « l'étranger »

Le Synode réaffirme que

- L'identité de chaque humain n'est pas définie par l'appartenance à une communauté ou une collectivité construite. Dans la Bible, de nombreux récits rappellent qu'hommes et femmes reçoivent leur identité – y compris à travers leur nom – non par leur appartenance à un peuple, mais à travers une reconnaissance individuelle ou collective.

- L'égalité de droit entre tous ceux qui vivent sur un espace commun est première.

Notre lecture de la Bible nous rappelle que la dignité de tout être humain est indépendante de sa religion, de son appartenance sociale ou de ses mérites, mais que chacun est et demeure enfant de Dieu ;

- Ce qui précède nous inscrit dans un projet commun d'accueil de l'autre et en particulier de l'étranger, du sans droit, et du plus faible.

Le Synode invite chacun et chacune à la place qui est la sienne, à garder vigilance, à rester à l'écoute et à prendre position en toute conscience.

.....96 voix - Adopté

## **VŒU N° 3**

*Le Synode régional de l'Eglise réformée de France en Cévennes-Languedoc-Roussillon, réuni à Sommières les 20-21-22 novembre 2009,*

Pour soutenir les Eglises locales et les différentes instances de notre église qui traversent des situations conflictuelles,

Demande au Conseil régional de créer un groupe de travail qui propose une démarche pour faciliter l'intervention de personnes compétentes avec une exigence d'indépendance dans ces situations.

.....36 voix - Rejeté

**VŒU N° 4 – ACCUEIL D'URGENCE DES PERSONNES SORTANT D'UN CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE**  
Vœu déposé en cours de séance suite au débat synodal (art 71 du RI du synode)

A l'occasion de sa réflexion sur la diaconie et persuadé qu'une « Eglise qui témoigne est aussi une Eglise qui agit », le Synode régional de l'Eglise Réformée de France en Cévennes Languedoc-Roussillon, réuni pour sa 40ème session à Sommières les 20,21 et 22 novembre 2009, reçoit avec reconnaissance l'engagement des Eglises de Nîmes et du consistoire Vaunage-Vistrenque dans l'accueil d'urgence envers les personnes libérées du centre de rétention Administrative de Nîmes, rendu possible grâce à de nombreuses associations et notamment la CIMADE ainsi que les nombreuses marques de soutien et d'intercession d'autres Eglises de la région et communautés.

Le synode s'inquiète devant une situation déjà dénoncée lors du 39ème Synode régional de Sète des 14,15 et 16 novembre 2008 et qui se prolonge toujours aujourd'hui.

Le synode fait sienne la déclaration de l'Eglise Réformée de Nîmes du 20 octobre 2009, adoptée également par les conseils presbytéraux de Générac, Aubord et Beauvoisin, le 21 octobre 2009 et demande au conseil régional de transmettre sa protestation au conseil national afin qu'il puisse interpeller les autorités compétentes.

Le synode tient à réaffirmer son soutien et son encouragement aux Eglises qui oeuvrent à cet accueil d'urgence, souvent dans des conditions difficiles.

.....**100 voix - Adopté**